

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 20 avril 2017

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 12/04/2017	L'an deux mil dix-sept, le 20 avril à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Charles MARCHAL, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/04/2017	Etaient présents : Yannick AUBRY, Patrice BACHELET, Thierry BOURVEN, Paulo DE OLIVEIRA, Marie-Christine DEGACHES, Jean LION, Charles MARCHAL, Irène PÉAN, Catherine SOUFFLET. Absents : Maria DE OLIVEIRA, Yolène GAULT, Patrick LE RAY, Florence TOQUÉ, Jean-Paul TRÉHEN, Julien VEILLARD.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Maria DE OLIVEIRA
EN EXERCICE..... 15	Pouvoirs : Maria DE OLIVEIRA à Marie-Christine DEGACHES
PRESENTS..... 9	Election du secrétaire de séance : Thierry BOURVEN
VOTANTS..... 10	

Élection du secrétaire de séance : Thierry BOURVEN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2017 : approuvé à l'unanimité

N° 04.2017.01 – FINANCES : Vote des comptes de gestion 2016 - Budget principal

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé également, à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2016, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion 2016 pour le budget principal.

N° 04.2017.02 – FINANCES – Vote du compte administratif 2016 - Budget principal

M. BACHELET, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2016 du budget principal à l'aide d'un diaporama.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	168 293,94 €	Recettes	1 234 280,64 €
Dépenses	481 370,84 €	Dépenses	1 074 470,02 €
Résultat	(-) 313 076,90 €	Résultat	(+)159 810,62 €

Résultat net d'investissement = résultat n + résultat (n-1) + opération d'ordre de section à section

Résultat net d'investissement = -313 076,90 € + 13 386,97 € = - 299 689,93 €

Résultat net d'exploitation = résultat n + résultat (n-1) + opération d'ordre de section à section – la part affectée à l'investissement (n-1)

Résultat net d'exploitation = 159 810,62 € + 408 497,72 € + 55 645,18 € - 8 497,72 € = + 559 810,62 €

Avant de procéder au vote, M. MARCHAL, Maire de la commune, sort de la salle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif 2016 du budget principal par 8 voix pour et 1 abstention.

N° 04.2017.03 – FINANCES — Affectation du résultat 2016 du budget principal

L'examen du budget principal fait apparaître :

- En investissement : un déficit de 299 689,93 €
- En fonctionnement : un excédent de 559 810,62 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

1°) Déficit d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en dépenses d'investissement la somme de 299 689,93 €

2°) Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement pour 338 689,93 €.
- Inscrire au 002 « Excédent reporté » en recettes de fonctionnement pour 221 120,69 €.

N° 04.2017.04 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2017

Avant de procéder au vote des taux d'imposition, M. BACHELET propose un tableau comparatif concernant les taux, les bases et le montant de l'imposition de plusieurs communes. Il explique, ainsi, que la commune de Le Verger a des taux d'imposition élevés mais que les bases et les produits ne le sont pas.

M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission finances, propose aux membres du Conseil municipal, de ne pas changer les taux des impôts directs et les taux seront les suivants :

	Taux 2016	Taux 2017	Variation du taux
Taxe d'habitation	26,09 %	26,09 %	0 point
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,91 %	20,91 %	0 point
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,74 %	74,74 %	0 point

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas changer les taux d'imposition directs.

N° 04.2017.05 – FINANCES – Vote du budget principal 2017

M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose une présentation du budget avec l'aide d'un diaporama. Il explique chapitre par chapitre à l'intérieur de chaque section, les sommes attribuées à chaque imputation.

Le conseil municipal, après présentation du projet du budget Commune pour 2017, adopte, par 9 voix pour et 1 abstention, le budget prévisionnel relatif à l'année 2017 :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

<i>Investissement</i>			
<i>Recettes</i>	<i>1 046 756,79 €</i>	<i>Dépenses</i>	<i>1 046 756,79 €</i>
<i>Fonctionnement</i>			
<i>Recettes</i>	<i>1 358 310,69 €</i>	<i>Dépenses</i>	<i>1 358 310,69 €</i>

INFORMATIONS DIVERSES

- M. MARCHAL informe les membres du conseil de la modification des dates des prochains conseils :
 - jeudi 18 mai
 - jeudi 29 juin

Annulation des dates suivantes : jeudi 27 avril, jeudi 8 juin et jeudi 6 juillet.

- Intervention de M. BOURVEN : il informe les membres du conseil que deux noms d'école ont été retenus par les parents d'élèves de l'école publique : l'école du Rohuel et l'école du Serein. Il est demandé au conseil municipal, à titre consultatif, de donner un avis. Il est procédé à un vote : 6 voix pour l'école du Rohuel et 3 voix pour l'école du Serein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45